

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
3 septembre 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à vingt heures trente, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 03/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Francine GARNIER, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jacques LAVOIL, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSE, Evelyne SASSETTI, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Jean-Claude BAZIN pouvoir donné à Dominique FOINANT, Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Philippe COLIN pouvoir donné à Philippe ARNOULD, Linda KWIECIEN pouvoir donné à Rémi VUILLAUME, Jacques LAMBLIN pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Olivier MARTET pouvoir donné à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER pouvoir donné à Maurice HERIAT, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX pouvoir donné à Catherine PAILLARD, Gérard RITZ pouvoir donné à Pierre-Jean COURBEY, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Bruno MINUTIELLO, Christian GEX titulaire de Francine GARNIER, Christophe SONREL titulaire de Evelyne SASSETTI

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Catherine PAILLARD

Membres présents.....19
Absents représentés.....12
Absents.....0
Votants.....29

Délibération 2025 058

MOBILITE - approbation du règlement de service du Lunétad

Suffrages					
Conseillers présents	exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	10	29	0	0	0

Règlement en pièce jointe

Le service de transport à la demande LunéTad a été lancé en mai 2023 et transporte en moyenne 385 voyageurs mensuels pour 205 trajets.
En raison de comportements abusifs de certains usagers tels que des annulations répétitives ou des réservations non anticipées, il convient d’élaborer un règlement de service.
Celui-ci prévoit notamment les modalités :

- De réservation
- D’annulation ou modification des réservations
- De prise en charge et de décharge

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, et après, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de règlement du service LunéTad
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 18 septembre 2025
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2025.09.17 10:38:20 +0200
Ref:9466478-14248669-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois